



Echo Clap

JOURNAL CLAPIÉROIS D'INFORMATION
N° 6
OCTOBRE 2024



Édito

Chers habitants et habitantes de Clapiers, fidèles lecteurs et lectrices,

C'est une banalité de le rappeler, nos environnements naturel, social, politique sont de plus en plus incertains et, sans pessimisme excessif, nous avons des raisons de nous inquiéter de la pérennité des systèmes que nous avons construits et dans lesquels nous vivons aujourd'hui.

La dernière séquence électorale a, de fait, mis en évidence les dangers qui nous guettent et, une fois encore, le système démocratique représentatif a eu raison d'une courte tête du péril autoritaire et xénophobe. Mais pour combien de temps ?

La crise démocratique que nous vivons au niveau national a des répercussions locales à Clapiers comme ailleurs.

Ce qui nous mobilise aujourd'hui, ici et maintenant, c'est de tout mettre en œuvre, dans le respect des institutions, pour contribuer à réveiller la démocratie locale par la concertation, la délibération, davantage de considération pour les initiatives citoyennes. C'est la mission de l'Écho Clap.

Selon nous, prendre en charge les forces vives citoyennes est le seul levier pour impliquer chacun et chacune dans la gestion de la cité et développer la nécessaire solidarité pour faire reculer le péril d'extrême droite.

Dans ce nouveau numéro, vous retrouverez nos comptes rendus des deux derniers conseils municipaux, notre coup de cœur littéraire, un retour sur le sondage de nos adhérents, les brèves qui donnent les informations sur la vie de la commune, une réflexion sur la pratique de la démocratie de proximité, un « *sur le feu* » à propos de la fermeture de l'école de musique et bien sûr, les dernières aventures d'Automobélix !

Bonne lecture !

Le comité de rédaction

SOMMAIRE

Focus

Conseils municipaux des 27/05 & 8/07

Grains de sel

Pour une démocratie délibérative

Coup de cœur

Déchets partout, justice nulle part

Portrait

Joseph, viticulteur à Clapiers

Feuilleton

Les aventures d'Automobélix

Sur le feu

École de musique : clap de fin

CCAS dysfonctionnel

Focus

Conseil Municipal du 27/05

Sur treize affaires à l'ordre du jour, nous en avons voté neuf en accord avec la majorité, deux *contre*, deux abstentions.

Erreur d'écriture

La préfecture a relevé l'omission d'une écriture de 100 000 € au budget primitif de Clapiers adopté en mars, et en a demandé la rectification, objet de cette affaire. Cette écriture est un transfert du budget fonctionnement au budget investissement, répétée chaque année. Notre vote « *contre* » est en cohérence avec notre rejet du budget 2024 proposé par la majorité, et souligne la légèreté de l'équipe en place sur une somme à 6 chiffres.

École de musique moribonde...

La *subvention exceptionnelle* de 5000 € pour l'école de musique associative nous pose question. Cette rallonge s'ajoute au financement municipal annuel de 19 000€. Une subvention *exceptionnelle* est en principe destinée à soutenir un événement ou un investissement particulier. La majorité explique que ce n'est pas le cas, que l'association fait face à des *problèmes budgétaires*, comprenez, un *déficit* de fonctionnement.

Nous soulignons que donner cette année 24 000€ à une seule association, aussi utile soit-elle, nous semble disproportionné.

Pourquoi deux poids deux mesures ?

D'autant que, dans le même temps, le maire convoque certains présidents d'association pour leur notifier une réduction de leur subvention à cause de difficultés budgétaires de la commune ! Nous avons rappelé que si la municipalité peut et doit soutenir les actions associatives culturelles, sportives, citoyennes qui contribuent avec leurs bénévoles et salariés à créer du lien social et faire vivre le pacte républicain, la commune ne peut prendre en charge les salaires, qui doivent être couverts par les recettes. La collectivité n'est donc pas tenue d'assumer les difficultés financières rencontrées par un acteur associatif.

En l'absence d'éléments précis de gestion, sans compte ni bilan, nous nous abstenons. Nous avons vu juste, puisque l'école de musique sera dissoute fin août, trois mois après le vote de cette discutable rallonge.

Voir notre article « sur le feu » page 4

Recrutement d'une travailleuse sociale

Cette affaire a donné lieu à un échange tendu avec le maire. Nous soutenons évidemment ce recrutement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), puisque nous le réclamons à cor et à cri depuis 2020, nos cris ayant servi de prétexte au maire pour nous évincer du groupe majoritaire en 2022. Nous contestons la méthode de recrutement, qui fait fi de l'indépendance statutaire du CCAS et peut susciter du clientélisme.

(suite page 2) ...

Brèves

Et de cinq !

Thierry Vindolet, deuxième adjoint, délégué à la culture et aux assos, a jeté l'éponge fin août, à la grande surprise du maire. Juste après que ce dernier lui a proposé une place d'adjoint pour son prochain mandat... Si on en doutait, la réponse de l'intéressé est un ferme «non» ! Cette démission s'ajoute à celles des deux conseillers municipaux Magali Barcelo et Alain Salvy, de l'éviction des adjoints François Masselot et Myriam Bui-Xuan, et aux deux conseillers «fantômes» Guilhem Maurel et Julie Lecornec, qui, faute d'assiduité, auraient dû démissionner depuis longtemps. La majorité a du plomb dans l'aile !

Prairie razibus

Le manque de coordination entre services avait rasé par erreur la prairie fleurie semée par les enfants en 2022. Et bien la placette derrière l'espace Bonnier a subi le même sort cet été (photo). Malédiction, quelle déveine !



Tension dans l'équipe municipale

Les élus et personnels en charge du vivant et de l'écologie ont plaidé pour un fauchage différé de cette placette, pour laisser les pollinisateurs profiter des fleurs et les plantes disséminer leurs graines. Mais l'élu à la voirie & aux travaux, autant dire le délégué au béton et à l'enrobé, n'en a cure : fauchage razibus ! L'anti-écologie, c'est comme les feux de forêt : l'incurie d'un seul ruine les efforts de tous. Le bilan est calciné...

Composteur collectif à la ZAC

Au printemps 2022, alors en charge de l'urbanisme, j'avais réuni habitants, associations et responsables de la Métropole pour décider ensemble où placer le composteur partagé, que les habitants appelaient de leurs vœux depuis des mois. Le choix s'est naturellement porté au centre des bâtiments de la tranche 1 alors à peine achevée. Cette décision n'a pas été suivie. Le composteur a été installé sur le *no man's land* de la tranche 2, alors en pleins travaux. Peu accessible, pas surveillé, en plein soleil, il n'a jamais fonctionné. Lors de travaux électriques récents, il a été complètement détruit. Il va être remplacé. Il paraît que le nouvel emplacement sera... l'emplacement initial voulu par les habitants, mais deux ans plus tard. Les décisions des habitants sont plus raisonnables que celles de la techno-bureaucratie. FM

Conseil du 27/05 (suite)

(suite de la page 1) ...

Risque de clientélisme

Sur le fond : la mairie a recruté une agente qu'elle met à disposition du CCAS. Or le CCAS étant un établissement public distinct de la commune, selon le code des collectivités, il est infondé que l'un recrute pour l'autre. L'organe décisionnaire du CCAS est son conseil d'administration : c'est lui qui doit valider les recrutements. Cette méthode revient à contourner l'organe décisionnaire légal du CCAS. Rappelons que dans leur forme actuelle les CCAS découlent des lois de 1986 et 1995, héritiers des *bureaux d'aide sociale* (loi de 1953) qui étaient eux des services municipaux. Le but de ces lois successives a été de rendre l'aide sociale plus indépendante du pouvoir politique, pour limiter le clientélisme électoral, explicite ou non : *je te donne une aide mais tu votes pour moi*. Sous des atours anodins et formels, nous voyons dans cette affaire un grave problème démocratique. Nous réclamions ce recrutement mais nous avons dénoncé le cheminement qu'il a pris. Nous nous abstensions.

Conseil du 8/07

Selon le propos introductif du maire, ce conseil avec ordre du jour réduit a été convoqué pour se conformer au minimum légal d'un conseil par trimestre.

Trois affaires ont été votées à l'unanimité. La création de deux parcs photovoltaïques, l'un sur le parking du parc Leenhardt, l'autre sur celui du skatepark, a suscité des discussions mais pas d'opposition :

du photovoltaïque : enfin & bravo

Cette installation sera menée par la SA3M, société publique d'aménagement de la Métropole, qui a pris des compétences dans l'énergie au début du mandat. Le projet consiste à couvrir le parking de panneaux photovoltaïques, sur le modèle du parking du stade. Il est contractualisé en *autoconsommation collective*, pour l'instant au seul bénéfice des bâtiments communaux. Ce sera plus favorable pour la collectivité qu'au stade, géré en vente totale par un acteur privé, en échange d'un très modique loyer au profit de la commune.

L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est injectée dans le réseau électrique général. Les bâtiments consomment l'électricité du réseau. Le contrat de production établit un certificat d'origine pour l'énergie produite et la revend à la commune à un prix inférieur au marché.

Si notre souhait en faveur de ces installations avait pu se réaliser avant la crise énergétique de 2022, la commune aurait économisé des dizaines de milliers d'euros. Mais rien n'est simple : le contrat d'autoconsommation collective est récent, tout comme la compétence énergie de la SA3M, dont les capacités de mise en œuvre ne sont pas infinies. Clapiers a été servi après le centre sportif de Castelnau, mais tout de même servi dans ce mandat.

FM & MBX

Grain de sel

Pour une pratique de démocratie délibérative

La feuille de route de la majorité, à laquelle nous avons participé deux ans et demi, incluait une pratique de démocratie participative, de faire participer les Clapiéros aux décisions communales. Nous avons donc mis en œuvre en 2020-2021 le Conseil Consultatif Citoyen pour la Transition Écologique (3CTE) ainsi que les groupes de projets sur les mobilités, la biodiversité, le photovoltaïque.

Nous avions été étonnés par le peu d'enthousiasme de certains collègues élus qui pourtant défendaient le principe de ces nouvelles instances. Sans doute parce qu'ils se rendaient compte que notre conception de la démocratie participative allaient bien au-delà de ce qu'ils imaginaient, et qu'elle remettait fortement en cause leur conception de la suprématie de l'élu municipal.

coquilles vides

Ces instances ont démarré et fonctionné entre autres sous notre impulsion. Parce que nous croyons que la meilleure chose à faire dans un système politique à bout de souffle, c'est de rapprocher les habitant.e.s des décisions qui les concernent. Les citoyen.ne.s tirées au sort ont participé de bon cœur. Mais ils n'y trouvaient plus leur compte quand ils voyaient que l'équipe municipale ne montrait aucune volonté de s'emparer de leurs travaux, pourtant intelligents, pertinents, utiles. Déçus, ils ont fait défection. Ces instances sont aujourd'hui des coquilles vides et il faut bien le dire, n'ont jamais rempli leur modeste rôle consultatif.

Pourtant le bulletin municipal est truffé

d'affichage de démocratie participative : le budget participatif, les déambulations pour présenter la rénovation du centre village, les visites de quartiers.

Actions sincères ou comme nous le pensons, moments de communication vide de sens ? En fait, des temps de pré-campagne électorale.

Quelle utilité pour les réunions de quartiers par exemple ? Quels souhaits ont été formulés ? Qu'a-t-il été décidé en concertation ? Quel suivi pour construire des codécisions dans l'intérêt général ? Le format nous semble inadapté à un travail d'analyse ou d'élaboration : des élus débarquent pour «rencontrer, écouter», boivent l'apéro et repartent dans les limbes d'où ils sont sortis. La communication municipale se garde bien, par exemple, de revenir sur la prestation catastrophique du maire et de son équipe à la réunion du Fesquet du 26 avril, où les habitant.e.s sont échaudé.e.s par les travaux de Girac. Des paroles peu amènes envers les habitant.es ont été prononcées et des personnes sont reparties furieuses du manque d'écoute et de considération. S'il ne devient une pratique, le concept de démocratie participative reste creux.

MBX

Pour adhérer ou soutenir ce journal

<https://bit.ly/45929xZ> ou

flashez le QR code.

Cotisation annuelle : 10 €

clapierstraitunion@gmail.com



LE TRAIT D'UNION DE CLAPIERS

Association loi de 1901 n°W343030630
105, rue des jardins 34830 Clapiers

Bureau : F. Masselot, M. Boutillier

M.Bui-Xuan

Directeur de publication : F. Masselot

Imprimé à Clapiers le 7 octobre 2024

ISSN 2998-9701

Imprimé sur du papier recyclé



Guy Escure

In Memoriam

Plume clapieroise méconnue, auteur de romans policiers

Guy Escure, conjoint de notre amie Kathleen, nous a malheureusement quittés en juillet dernier. J'avais eu l'occasion de rencontrer une ou deux fois cet homme discret au regard bienveillant dont la vie avait été bouleversée par un accident de la route qui l'avait laissé paralysé.

Ce que j'ai découvert récemment c'est que ce clapierois, au parcours si singulier, était auteur de polars haletants. J'ai lu avec plaisir le dernier en date *Mais qui voulait la peau de Lucien Valerneau*. Le suspense est au rendez-vous. La commandante Elvira Toussaint - trait d'union de tous ses polars - est le personnage phare du roman, enquêtrice de choc, qui ne manque pas d'aplomb avec ses répliques scabreuses à faire rougir un régiment de sapeurs ! Le ton est piquant et parfois décalé. L'intrigue se déroule au Mont Saint-Clair et l'auteur nous propose, au détour de moments palpitants de l'enquête, une visite guidée du littoral sétois. Des personnages qui ne nous laissent pas indifférents et un dénouement inattendu de l'intrigue ont fait de cette lecture d'été un moment particulièrement apprécié qui nous a permis d'approcher une facette méconnue de notre regretté ami clapierois.

MBX

Mémoire de vigne

Le quartier du Castelet est érigé sur une ancienne vigne de 14 hectares. Les prospections archéologiques ont mis en évidence des artefacts de culture viticole d'époque romaine. La vigne ici ne date pas d'hier. Les sols très peu profonds sont des grès de Montpellier, bien pauvres pour cultiver quoi que ce soit d'autre que la vigne. Les rues de l'écoquartier portent des noms de cépage, mémoire d'une production agricole révolue : rue du Carignan, du Cinsault, de la Syrah, du Grenache...



Joseph Le Blanc

viticulteur bio à Clapiers

Entretien

Belles grappes noires vendangées à la main

Comment avez-vous pris en charge la vigne de Clapiers ?

Ce sont les propriétaires, la famille Leenhardt, qui m'en ont confié son exploitation en fermage depuis bientôt 3 ans, pour que la vigne subsiste dans un environnement de plus en plus urbanisé. (photo de couverture)

Pourquoi avoir accepté de travailler ce petit vignoble au cœur de Clapiers ?

Le but était de valoriser cette vigne. Je cherche à transformer la contrainte d'un environnement urbanisé en atout. J'adapte mes méthodes de culture pour réduire les nuisances au voisinage. Le passage en bio est primordial, il induit moins de produits chimiques nocifs.

Quel était votre parti-pris ?

Faire du vin bio en ville. On est dans la troisième et dernière année de conversion bio. L'an prochain on sera labellisé bio. Aujourd'hui, des Clapiérois et des amis sont venus m'aider à vendanger à la main, bénévolement.

Et le produit fini ? On le trouve où ? Quel est son nom ?

Le raisin est transformé dans mon chai, la *Nouvelle Lune* place Salengro à Montpellier. Je produis des cuvées en trois couleurs, blanc, rosé, rouge, malgré mon nom de famille ;). Une cuvée s'appelle *Dernière vigne*, évocation de ces vignes résiduelles dans une urbanisation galopante. Sur l'étiquette, la graphiste a dessiné les grues que je vois en travaillant cette vigne. Je vends en direct, en magasin de producteur, sur les marchés. J'aime l'idée que le vin de Clapiers est en vente à Clapiers, dans l'épicerie collaborative *la Crèmerie*.

Sondage sur l'Écho Clap

Nous souhaitons que l'Écho Clap continue sa mission de journal collaboratif. Dans cette perspective, en avril, nous avons donné la parole à nos adhérents et sympathisants pour qu'ils nous disent ce qu'ils pensaient de l'Écho Clap 5 et fassent des propositions.

Petit sondage : 8 questions, un nombre de réponses modestes. Voici l'essentiel :

convaincre
necessaire
valeurs
ouvert
point dépend
Instructif
rétenue vue
comptent articles
réaliste
critique entendus
automobélix

Les répondants ont classé les adjectifs proposés, dans l'ordre qui caractérise le mieux notre journal. Le nuage de mot synthétise le résultat en dessinant en gros les mots les plus fréquents.

AGRESSIF
IRONIQUE
TEMPÉRÉ
SATIRIQUE
NEUTRE

Les lecteurs ont très majoritairement apprécié les thèmes et les rubriques proposés dans le dernier Écho Clap.

Un exemple de réponse :

« ...et la vie à Clapiers ! les projets (hors manifestations habituelles – l'arrivée du TRAM, l'aménagement du Clapiers ancien etc. auraient mérité plus de communication, voire plus de débats), les envies, les difficultés... »

Bravo au créateur d'Automobélix, abondamment cité !

La fonction de l'Écho Clap ? Une réponse : *Informer et déconstruire le discours bien huilé et sans vague du Clap Info. En attendant 2026 c'est aussi une manière de montrer une alternative plus responsable et qualitative pour l'avenir de Clapiers.*

vague alternative
différent décalées
municipale
majorité. sujets
point 2026 vie
juste commune
info information
terrain différentes
humour huilé

Automobélix et les Extrêmedroiti

Feuilleton

Les vétérans de Gergovie, dont Automobélix, étaient tous là : Petrus Maurellus Honorarix, leur ancien chef et sa femme Bonnemine à la tribune, font le constat que les légions brunes des Extrêmedroiti gagnent du terrain sur tout le continent. Leur centurion Lepenus accompagné du bardé Hella piétinent la Gaule. Ils ont déjà conquis les cités de Perpiniani, Ugernum, Forum Julii(1) et cherchent désormais à imposer leur autorité sur la Gaule toute entière. Honorarix harangue les anciens combattants des phalanges solutréennes du parti Socialix, motion Bernardix Hutteneuve(2). Placepublix dédaignée par Honorarix, trouve grâce aux yeux de Bonnemine, par les succès récents du beau gosse Raphaëlix lors de la campagne de Bruxella.

« Ils... ils... se cachent, ils avancent masqués, ils... ils... ils... sont dangereux » harangue Honorarix qui a peur que les légions brunes lui tombent sur la tête. « Ils nous débordent à droite, par Toutatis ! ». Agecanonix prend la parole et fait remarquer que ni Honorarix ni Automobélix, chacun en leur temps, n'ont vraiment partagé leur place sur le pavois(3), ni réfléchi à leur influence de chef sur les conseils de tribus. Chercher les pailles dans l'œil du voisin ne devrait pas dispenser nos chefs de faire leur autocritique, et d'adapter leurs pratiques du pouvoir « pour tarir à la source les velléités conservatrices et identitaires des hordes Extrêmedroiti, par Jeanjauris ! »

(1) Beaucaire, Fréjus (2) Hütte = case gauloise

(3) grand bouclier

**Déchets partout, justice nulle part**

Alice Elfassi, Moïra Tourneur
association Zéro Déchet France
édition rue de l'échiquier, 2022

Cet ouvrage militant de l'association « Zéro déchet », aborde l'incontournable sujet des déchets. Si le tri touche de façon évidente à la propreté et au civisme, la réduction va beaucoup plus loin, puisqu'elle questionne le gaspillage, nos besoins réels, le marketing, nos modes de (sur)consommation, le productivisme. Aborder les déchets conduit habituellement à faire porter la responsabilité sur les écogestes, sur l'individu. Or ici les auteures remettent les choses à leur place en brossant un large tableau de nos systèmes de production, de distribution, de marketing. Elle renvoient les producteurs et distributeurs de biens, les professionnels, à leurs choix techniques et commerciaux en matière de production et prolifération des déchets.

Ainsi, les auteures prônent une consommation plus sobre, essentielle pour adapter la production aux besoins, pour lutter contre le gaspillage et l'épuisement des ressources naturelles. Elles proposent une refonte de notre système de production en mettant en place le principe pollueur-payeur : faire payer les producteurs de déchets à hauteur des pollutions qu'ils engendrent, ce qui, à terme, les contraindra à adapter leurs modes de production. Cette politique permettra aussi de protéger davantage les populations précaires en Europe et dans le reste du monde des pollutions engendrées par le recyclage, le traitement et le stockage des déchets. Face à la pauvreté et aux inégalités en hausse, cet ouvrage nous a convaincu de penser la politique des déchets comme une voie de justice sociale globale et non comme une pratique individuelle culpabilisante et clivante.

La transition environnementale ne peut se faire qu'avec l'implication et l'adhésion des citoyen.ne.s. Mais les politiques réduites aux petits gestes sont l'arbre qui cache la forêt, et occultent la responsabilité des forces principales génératrices de gaspillage et de déchets. Il est urgent que les politiques publiques tendent à une forte réduction des déchets, par tous les moyens, pour l'intérêt général. À ces conditions, l'espérance d'une société plus sobre et plus juste est permise.

FM & MBX

L'école de musique associative de Clapiers ferme ses portes définitivement

Surprise de la rentrée 2024 : l'école de musique associative de Clapiers a disparu. Les 200 familles qui profitait de cet enseignement de proximité, pour leurs enfants et pour eux-mêmes, ont dû trouver des solutions de remplacement dans l'urgence. Les quelques 12 professeurs salariés ont dû mettre en œuvre leur talent d'improvisation pour récupérer leurs élèves dans les cours de musique de Montferrier, Castelnau, Grabels, voire en leçons particulières. Certaines familles restent sans solution pour cette année scolaire.

Interruption brutale

Certes, les difficultés budgétaires ne datent pas d'hier. L'école de musique associative subit un déficit structurel depuis des années. La commune la soutient en fournissant un accès gratuit aux locaux et par une subvention annuelle importante de 19 000 €, portée à 24 000 € en 2024. Cette somme représente la moitié du budget total des subventions communales attribuées aux associations de Clapiers (hors crèche), et 15% environ du budget total de l'école de musique.

Baisse d'énergie bénévole

Les parents et usagers tendent à se désengager de la gestion bénévole, laissant un gros travail administratif reposer sur la bonne volonté de quelques-uns seulement, jusqu'à épuisement. Par exemple, la trésorière bénévole a dû prendre 5 jours de congés de son emploi rémunéré, pour épouser les urgences administratives liées au personnel salarié. À un certain seuil, le poids administratif et la responsabilité financière d'une structure ne peut reposer uniquement sur des bénévoles.

Échec de la tentative de sauvetage

Une équipe renouvelée a pris les rênes l'an dernier, pour tenter de redresser l'association. Ces efforts ont été appréciés par les salariés et les familles, mais ont été tardifs et insuffisants pour assurer la survie de l'association. Faute de combattants, avec un bureau et un CA démissionnaire, l'association réunie en assemblée générale extraordinaire a voté sa dissolution le 30 août.

En tant qu'observateurs de la vie de la commune, nous avons senti venir cette crise. Pour nous, le vote en urgence d'une rallonge budgétaire en cours d'année n'était pas bon signe, et nous ne l'avons d'ailleurs pas votée, faute de connaître les tenants et aboutissants. Sans doute que les contributions des familles auraient dû être relevées depuis plusieurs années. Les écoles voisines pratiquent des tarifs supérieurs. Les familles avec moins de ressources auraient pu obtenir une contribution du CCAS, ce qui revient à orienter le financement municipal vers un but social. Cette approche aurait sans doute pu éviter le naufrage et l'arrêt complet et brutal du service pour cette année scolaire. D'autres communes de la Métropole ont choisi de convertir leur école de musique associative en structure municipale. Cette formule pourrait être étudiée à Clapiers.

Redémarrage en vue ?

En attendant, une dizaine de parents s'engagent pour le retour de l'enseignement de la musique à Clapiers. Ils souhaitent créer une association pour refonder l'école de musique à Clapiers, dans le but de redémarrer l'enseignement de la musique à la rentrée 2025.

FMT

CCAS dysfonctionnel

Prisé de boussole, de gouvernance claire, le CCAS ne remplit plus sa mission

À rebours du code des collectivités, le CCAS fonctionne, selon les vœux du maire, comme un service de la mairie, sans autonomie. Il n'a pas droit au chapitre sur l'attribution de logements sociaux par exemple. Son conseil d'administration n'est pas considéré comme organe de décision sur les actions sociales à mener et à promouvoir. Il est devenu une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs.

réunion de CA supprimée

Ceci explique sans doute que la session du Conseil d'Administration de rentrée a été supprimée faute d'affaires à traiter. Après deux mois de «vacances», il est inédit de ne pas avoir pléthore de sujets en septembre !

pauvreté invisible à Clapiers

Selon le discours de l'équipe majoritaire, Clapiers serait ce petit village occitan où la pauvreté serait «résiduelle». La raison selon lui ? Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire diminue. Pour nous, ceci s'explique plutôt par un service obsolète qui ne répond plus aux besoins. Ce que la baisse du nombre de bénévoles à la halte alimentaire tend à confirmer. Un CCAS où aucune action en faveur des plus démunis n'est proposée : l'accompagnement scolaire a disparu, pas d'aides spécifiques pour les familles précaires. Pour l'équipe en place, tout ceci est inutile, tout est parfait dans le meilleur des mondes.

La mairie, à la place du CA, vient de recruter une travailleuse sociale, souhait de longue date du conseil d'administration... Mais pourquoi faire, avec quelle feuille de route et avec quel pilotage ?

MBX

Davantage d'articles sur le blog

Retrouvez plus d'articles, nos questions orales en conseil municipal sur le blog du trait d'union : <https://traitdunionclapiers.fr/>